

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2007

Séance du 23 mai 2007,

Le quinze mai deux mil sept, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le vingt trois mai 2007 à 19 heures 30, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 17

Etaient présents : Messieurs MACUDZINSKI, DARSONVILLE, LEFEVRE, BEOT, BLARY, DEVOS, BEGHIN, MICHALON, TANGUY, VACHER, membres titulaires, Monsieur DOFFEMOND, Madame DUBUT, Madame SVITEK, Madame LECLERCQ-WOZNIAK, membres suppléants.

Etaient absents représentés : Monsieur BLANCHARD pouvoir à Monsieur MACUDZINSKI, Monsieur ROSIER par Madame DUBUT, Monsieur DION par Monsieur BLARY, Monsieur PARENT par Madame SVITEK, Monsieur VINCENT pouvoir à Monsieur TANGUY, Madame TAQUET par Monsieur DOFFEMOND, Madame SCHMITT par Madame LECLERCQ-WOZNIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur TANGUY.



Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 30.

Monsieur TANGUY est désigné à l'unanimité Secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance en date du 21 mars 2007 est adopté à l'unanimité.

Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Monsieur le Président indique que suite à la démission de Monsieur Olivier Leclair le conseil municipal de Cramoisy a désigné Monsieur William Walkowiak, délégué suppléant jusqu'à aujourd'hui, délégué titulaire et Madame Jasmine LE BARS déléguée suppléante.

Monsieur Leclair siégeant au sein des commissions finances et communication, le Conseil Communautaire propose que Monsieur Walkowiak ou Madame Le Bars intègrent ces commissions s'ils le souhaitent.

Monsieur DARSONVILLE rejoint l'assemblée.

✚ Rapport d'activité 2006

Monsieur le Président rappelle que le rapport d'activité doit être, chaque année, adressé au maire de chaque commune membre de la communauté de communes et ce avant le 30 septembre.

Il indique que celui-ci fait état, non seulement, des dossiers traités en 2006 : la valorisation des berges de l'Oise, la création de l'office de tourisme, la première édition des journées sport et patrimoine, la restauration scolaire, les transports, la collecte des déchets ménagers, l'acquisition du siège social et le site internet, mais aussi de la continuité des partenariats déjà engagés et des projets de la communauté de communes. Un extrait du compte administratif 2006 est également joint au présent rapport.

En ce qui concerne les projets, Monsieur le Président rappelle qu'une étude sur les transports doit être menée cette année et que dans le cadre de la mise en place de ce service la taxe transport pourra être levée.

Il indique que le dossier relatif à la zone d'activité communautaire est très avancé et que l'aménageur a été contacté afin qu'une réunion de présentation soit organisée. Il précise que la création d'un rond-point sur la RD 1016, ancienne nationale 16, est à l'étude et que des rendez-vous sont pris avec les partenaires concernés.

Enfin, il rappelle que suite aux décisions prises par le conseil communautaire les études relatives à la création d'une plateforme multimodale et d'une recyclerie sont en cours de réalisation, et informe le conseil de la décision du conseil général d'allouer à la communauté de communes une subvention pour l'aménagement de la randonnée des carrières.

Monsieur Doffemond souhaiterait savoir, dans le cadre de l'amélioration du service de collecte des déchets ménagers, quand la conteneurisation de la ville de Saint Leu sera effective. Par ailleurs, il indique que la ville de Saint Leu étudie la possibilité de rejoindre le groupement de commandes constitué l'an passé pour la fourniture de repas.

Monsieur le Président rappelle que le choix d'intégrer ou non ce groupement de commandes est laissé à chaque commune. Il rappelle que dans le cadre de l'étude qui est menée, la possibilité de mettre en place un service de portage de repas à domicile est étudiée.

En ce qui concerne la distribution de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers, il précise que celle-ci est prévue fin juin.

Concernant l'aide apportée aux associations, Monsieur DOFFEMOND souhaiterait que ces dernières transmettent un compte-rendu de leurs activités.

Monsieur le Président rappelle que toute demande formulée par les associations est obligatoirement accompagnée de leur rapport d'activité et de leur rapport financier.

Monsieur BEGHIN, président du club de hand-ball de Saint Maximin, indique que le club a effectivement transmis l'ensemble de ces documents. Il précise que comme le club s'y était engagé, des démarches ont été engagées dans toutes les villes de la Communauté de Communes qui ont débouché sur des recrutements au sein des équipes du club.

Monsieur MICHALON indique que la commission environnement a travaillé sur le dossier relatif à la « randonnée des carrières » notamment en ce qui concerne son aménagement.

Il informe le conseil que le 6 avril dernier les membres de la commission environnement, accompagnés de Monsieur Crépin et d'Anne-Sophie Delacotte, ont découvert cette randonnée et la richesse de ses sites dont les Glachoirs ou la clairière aux orchidées.

Il indique que le parcours comporte quelques passages dangereux notamment la traversée du CD 123 ou le passage entre les carrières en activités.

Il précise que la subvention du Conseil Général est de 13 665 €.

Monsieur le Président rappelle que celle-ci représente 50% du coût hors taxes et que la participation du Conseil Régional devrait être de 20% ce dossier ayant été validé par le G.E.P. lors de sa dernière réunion.

Monsieur MICHALON propose que les membres du conseil communautaire découvrent la randonnée de carrières avant son inauguration prévue le 22 septembre prochain dans le cadre des semaines de l'environnement.

Sur avis favorable du conseil une date sera proposée dans la première quinzaine de septembre.

Enfin, Monsieur le Président indique que le site internet connaît un vif succès avec 4 698 visites enregistrées à ce jour soit plus de 1 200 visites par mois.

Pour l'anecdote, il indique qu'au cours de son voyage en Hongrie, un maire, qui souhaite se jumeler avec une ville française, lui a avoué s'être connecté sur le site de Pierre Sud Oise.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité 2006.

🚧 Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Président indique que le passage en collecte sélective en porte à porte sur les communes de Cramoisy, Rousseloy et Saint Vaast lès Mello a été l'évolution la plus importante de 2006 en matière de collecte des déchets ménagers.

Il souligne que quelques petits problèmes de collecte demeurent mais que ceux-ci sont en nette régression notamment grâce à une restructuration au sein des équipes de collecte. Il précise que les incidents de collecte sont communiqués au collecteur dès leur signalement.

En ce qui concerne les tonnages il souligne la baisse du tonnage d'ordures ménagères (OM) collectées qu'il convient d'associer à la hausse du tonnage de déchets triés.

Il rappelle que le tonnage d'OM collectées en 2005 était de 365 kg/an/habitant et qu'il est aujourd'hui de 350 kg/an/habitant soit conforme à la moyenne nationale qui est de 353kg/an/habitant.

Il souligne l'importance du tri qui permet non seulement une économie sur le coût de traitement, les déchets triés ne supportant pas de coût de traitement, mais aussi de contribuer à la préservation de l'environnement ces déchets n'étant ni incinérés ni enfouis.

Il précise que le tonnage d'emballages et journaux est passé de 42kg/an/habitant en 2005 à 52 kg/an/habitant en 2006 avec une hausse significative enregistrée après le passage en collecte sélective en porte à porte au mois de septembre sur les dernières communes ne bénéficiant pas du service.

Cependant, il est à noter un fort tonnage d'encombrants collectés. Il indique que l'ouverture de la recyclerie contribuera peut-être à baisser ces tonnages et qu'il serait souhaitable de rappeler que ces encombrants peuvent être déposés directement en déchetterie.

Madame DUBUT propose que les coûts de traitement de l'ensemble des déchets soient communiqués à l'ensemble des habitants.

Monsieur le Président indique qu'il serait souhaitable de reconnaître les efforts consentis par la population en matière de tri.

Il propose que soit étudié la possibilité d'instaurer un service de ramassage des encombrants à la demande.

Monsieur VACHER indique que ce service permettrait peut-être d'enrayer la multiplication des décharges sauvages et ce malgré un service de déchetterie gratuit.

Monsieur DEVOS indique qu'il serait peut-être envisageable de faire un dépôt de ces objets encombrants dans chaque commune afin que ces derniers soient ensuite acheminés en déchetterie par les employés communaux.

Madame DUBUT indique, quant à elle, que cette solution obligerait à un contrôle de l'accès au site retenu pour éviter tout dépôt de personnes extérieures à la commune d'où une gestion lourde pour les communes. Par contre, elle souligne l'avantage que constituerait un service de collecte à la demande pour les personnes âgées ou ne pouvant se déplacer jusqu'à la déchetterie.

Monsieur BEOT rappelle qu'il existe dorénavant une « éco-taxe » sur les produits électroménagers qui obligent les fournisseurs à reprendre les anciens matériels.

Enfin, Monsieur le Président souligne l'importance du tonnage de déchets verts collectés en 2006 et rappelle que ceux-ci, servant au compost, n'engendrent aucune dépense de traitement. Quant au verre, les tonnages enregistrés sont plus ou moins importants selon les communes. On note un fort tonnage à Maysel expliqué notamment par l'emplacement du conteneur d'apport volontaire sur un axe très passant. Monsieur le Président rappelle que des primes, dont le montant dépend des quantités collectées, sont reversées à la communauté de communes par le SMVO.

Monsieur DOFFEMOND tient à signaler que lors du vidage des conteneurs de nombreux morceaux de verre jonchent le sol et ne sont malheureusement pas ramassés par la société en charge de la collecte.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2006 sur le service public d'élimination des déchets.

Traitement des déchets : renouvellement de la convention passée avec la SPAT

Monsieur le président rappelle que le centre d'enfouissement technique de la SPAT étant situé sur le territoire de Saint Maximin, les déchets ménagers collectées sur la commune y sont traités, à moindre coût. La convention, définissant les modalités de cet accord, étant arrivée à échéance il convient donc de la renouveler.

Délibération adoptée à l'unanimité.

✚ Création d'un périmètre de transport urbain

Monsieur le Président indique qu'il est proposé de décider la création d'un périmètre de transport urbain comprenant la totalité du territoire de la Communauté de Communes et de demander à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté de création correspondant.

La gestion du service transport serait assurée par la communauté de communes et des conventions avec le STAC (service des transports de l'Agglomération Creilloise) pourraient être passées afin que les bus circulant sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise puissent assurer un service sur les villes limitrophes de Pierre Sud Oise.

Un cabinet d'études sera missionné afin de définir les besoins réels de la communauté de communes en matière de transport.

Monsieur MICHALON propose que la commission transport soit saisie du dossier.

Monsieur le Président indique qu'à l'issue de la création de ce périmètre la communauté de communes pourra solliciter son adhésion au syndicat mixte des transports du département.

Il rappelle que la taxe transport pourra être levée. Celle-ci sera acquittée par les entreprises de plus de 9 salariés et est basée sur la masse salariale de l'entreprise. Les premières estimations des recettes à percevoir, après consultation des services de l'URSSAF, sont de l'ordre de plus de 600 000 €.

Enfin, il précise que le taux est plafonné à 0,6%. Le taux appliqué par la communauté de communes additionné à celui appliqué par le Département ne peut être supérieur à 0,6%. A titre d'exemple si le taux de la communauté de communes est de 0,55% celui du Département ne pourra être supérieur à 0,05%.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la création d'un périmètre de transport urbain comprenant la totalité du territoire de la Communauté de Communes et de demander à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté de création correspondant.

✚ Syndicat mixte du S.C.O.T. : désignation des représentants de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 21 mars dernier, que chaque commune de Pierre Sud Oise sera représentée au sein du comité syndical du S.C.O.T. Ainsi, un délégué titulaire et un délégué suppléant, par commune, devaient être désignés au sein des conseils municipaux. Le conseil communautaire ayant pour sa part déjà désignés Messieurs BLANCHARD et MACUDZINSKI.

2 communes n'ayant pas encore désigné ses représentants, Monsieur le Président propose d'entériner la liste des représentants de Pierre Sud Oise telle qu'établie à ce jour. Ainsi, les délégués titulaires seraient Messieurs MACUDZINSKI, BLANCHARD, LEFEVRE, DARSONVILLE, DOFFEMOND, ROSIER, PARENT et les délégués suppléants Mesdames FOUGERAY, LE BARS, Messieurs HUBERT, DELAHAYE, Madame SVITEK.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Messieurs MACUDZINSKI, BLANCHARD, LEFEVRE, DARSONVILLE, DOFFEMOND, ROSIER, PARENT, délégués titulaires et Mesdames FOUGERAY, LE BARS, Messieurs HUBERT, DELAHAYE, Madame SVITEK, délégués suppléants.

Les derniers représentants seront désignés lors du prochain conseil communautaire.

Déclaration de travaux : autorisation de signature

Monsieur le Président précise que la déclaration de travaux déposée auprès des services de la D.D.E. relative aux travaux de réfection de 2 clôtures décidée par le Conseil Communautaire par délibération en date du 21 mars 2007, doit être accompagnée d'une délibération du conseil communautaire l'autorisant à la signer.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite déclaration de travaux.

Convention de location d'un garage

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire la convention de location d'un garage et ce jusqu'au 31 décembre 2007 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote du taux de la taxe professionnelle de zone

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le taux de la taxe professionnelle de zone à 16,73%.

Réforme de la taxe professionnelle : vote d'une provision

Comme suite à la réforme de la taxe professionnelle, le Conseil Communautaire décide de confirmer l'inscription d'une provision de 159 000 € au budget 2007.

Demande de subvention : Association Itinéraires

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association Itinéraires une subvention de 5 000 €.

Demande de subvention : Sauveteurs de l'Oise

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer aux Sauveteurs de l'Oise, section de Creil, une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de participer aux frais de remise en état d'un ancien VSAB.

🚧 Aménagement des berges de l'Oise : demande de subvention au Conseil Général et au Conseil Régional

Le Conseil Communautaire décide de solliciter, à l'unanimité, une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional pour l'implantation de barrières sur les berges de l'Oise afin d'en limiter l'accès aux véhicules tout en garantissant leur libre accès aux propriétaires riverains, aux services de la navigation, aux services de secours et de police ainsi qu'aux vélos, aux familles avec poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Le montant estimé de ces installations étant de 11 000 €, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le plan de financement comme suit :

Conseil Général (40%)	4 400 €
Conseil Régional (30%)	3 300 €
Communauté de Communes (30%)	3 300 €

🚧 Informations

▪ Point sur le projet de création d'une recyclerie

Monsieur le Président rappelle que l'étude sur la faisabilité de création d'une recyclerie est en cours de réalisation. Celle-ci a été décidée en partenariat avec les communautés de communes de l'agglomération creilloise et de la Vallée Dorée.

▪ Point sur l'activité de l'Office de Tourisme de Pierre Sud Oise

Le rapport d'activité 2006 de l'Office de Tourisme a été remis à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

▪ Point sur les journées « Sport et Patrimoine » des 2 et 3 juin

Monsieur le Président indique que plusieurs documents : affiches, programmes.. ont été distribués à l'ensemble de la population.

Il rappelle qu'un concert de l'Orchestre Universitaire de Picardie, organisé à l'Abbatiale de Saint Leu d'Esserent, ouvrira ces journées Sport et Patrimoine le vendredi 1^{er} juin.

Monsieur le Président propose que soit ajouté à l'ordre du jour la désignation de deux représentants de la Communauté de Communes afin de siéger au sein du conseil d'administration de la « Maison de l'emploi ».

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire ce point à l'ordre du jour et désigne, à l'unanimité, Messieurs DOFFEMOND et MACUDZINSKI comme représentants de Pierre Sud Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Le Président,
Serge MACUDZINSKI**

**Le Secrétaire,
Frédéric TANGUY**